

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES N° 2023-00014

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 6 juin 2023, à 19 h**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- Demande de dérogation mineure pour régulariser la marge de recul avant à 6,43 mètres pour une piscine creusée située en cour avant.
- Demande de dérogation mineure pour régulariser un empiètement de 4,47 mètres dans la marge de recul avant pour la galerie attenante à la piscine creusée.

La réglementation en vigueur

- Le Règlement de zonage no 2016-532 stipule, à l'article 5.1, *Usages et construction permis dans les cours avant, arrière et latérales*, que la marge de recul avant minimale requise pour une piscine est de 9 mètres dans la zone RV-2.
- Le Règlement de zonage no 2016-532 stipule, à l'article 5.1, *Usages et construction permis dans les cours avant, arrière et latérales*, que l'empiètement autorisé pour une galerie est de 2 mètres, dans la marge de recul avant de 9 mètres pour la zone RV-2.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogations mineures se situe sur le lot 2 595 180 du cadastre du Québec, sis au 44 rue Schmuck, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 6 juin 2023, à compter de 19 h, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 12 mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault